



Date d'impression 02-mai-2011

Date de révision 02-mai-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES 91 PART A
Code du produit	F091-0H20A
Nom commercial	HYDRO-ZINC GREENISH GRAY
Classe de produit	PEINTURE POLYMÈRE À BASE DE DIISOCYANATE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUT PROVOQUER UNE LESION PULMONAIRE.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

##### Yeux

Irrite modérément les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

##### Peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès.

##### Ingestion

Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Risque cancérigène. Contient silice cristalline qui peuvent provoquer le cancer. (Le risque de cancer dépend du degré et de la durée d'exposition.)

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles rénaux. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau, Sang, Reins

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (		30 - 60
XYLENE	1330-20-7	30 - 60
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	5 - 10
ETHYL BENZENE	100-41-4	5 - 10
IRON OXIDE FUME	1309-37-1	5 - 10
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	1 - 5
MICA (RESPIRABLE DUST)	12001-26-2	1 - 5
AMORPHOUS SILICA	7631-86-9	1 - 5

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Inflammable.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Fermer le conteneur après chaque utilisation. . Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	: 0.005 ppm TWA	: 0.02 ppm Ceiling; 0.2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling	TWA: 0.005 ppm TWAEV; 0.051 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 0.005 ppm TWA (designated substance regulation, listed under Isocyanates, organic compounds); 0.005 ppm TWA (applies to workplaces to which the designated substance regulation does not apply) CEV: 0.02 ppm Ceiling (designated substances regulation)	: 0.02 ppm TWA; 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA; 0.005 ppm TWA (as Methylene bisphenyl isocyanate); 0.051 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Methylene bisphenyl isocyanate)
ETHYL BENZENE	: 100 ppm TWA : 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL
IRON OXIDE FUME	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (fume)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (dust and fume, as Fe)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable)	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (as Fe)
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	: 0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable dust)	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (respirable dust)	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup> TWA (designated substance regulation, respirable)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)

MICA (RESPIRABLE DUST)	: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA (<1% Crystalline silica, respirable dust)	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (respirable dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable)	: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)
------------------------	--	---	--	--	--

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

##### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

##### Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

##### Protection respiratoire

LES INDIVIDUS AVEC DES PROBLÈMES PULMONAIRES OU RESPIRATOIRES OU UNE RÉACTION ANTÉRIEURE AUX ISOCYANATES NE DOIVENT PAS S'EXPOSER AUX VAPEURS OU À UN EMBRUN DE PULVÉRISATION. Ne pas respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Porter un appareil respiratoire approprié correctement ajusté (approuvé NIOSH/MSHA) pendant et après l'application, à moins qu'un contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs/embruns sont inférieurs aux limites applicables. Un appareil respiratoire à adduction d'air pur (TC 19C NIOSH/MSHA) est recommandé. Un appareil respiratoire pour particules et vapeurs (TC 23C NIOSH/MSHA) peut être approprié lorsque le contrôle de qualité de l'air démontre que les vapeurs sont inférieures de dix fois aux limites d'exposition applicables et que la concentration d'isocyanate est inférieure à la limite d'exposition applicable. L'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air est obligatoire en tout temps lorsque la concentration atmosphérique de monomère d'isocyanate est inconnue.

##### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	26°C / 78.0°F
<b>Intervalle d'ébullition</b>	135 - 142°C / 275.0 - 288.0°F
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	1.09910 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	9.14619 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	3.788 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	41.4150 %
<b>volatil en volume</b>	52.2337 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs. Acides.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	9200 mg/kg ( Rat )		
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h
IRON OXIDE FUME	10000 mg/kg ( Rat )		
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg ( Rat )		
AMORPHOUS SILICA	5000 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	2.2 mg/L ( Rat ) 1 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### Cancérogénicité

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Système nerveux central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau, Sang, Reins.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50> 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h
AMORPHOUS SILICA	EC50 = 440 mg/L 72 h	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

#### Nom d'expédition

UN1263, PAINT, 3, PGIII, ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)

PICCS N'est pas conforme à (aux)  
AICS Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

**Composant**

XYLENE  
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER  
ETHYL BENZENE

**Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis****SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
XYLENE	1330-20-7	30 - 60	1.0 % de minimis concentration
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	5 - 10	1.0 % de minimis concentration (includes only those chemicals that are specifically listed, Chemical Category N120) 1.0 % de minimis concentration (listed under Chemical Category N120, Diisocyanates)
ETHYL BENZENE	100-41-4	5 - 10	0.1 % de minimis concentration

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé oui  
Risque aigu pour la santé oui  
Risque d'incendie oui  
Risque d'échappement soudain de la pression non  
Danger de réaction non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
XYLENE	X	X	X	X	X
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

IRON OXIDE FUME	X	X	X		X
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X
MICA (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X
AMORPHOUS SILICA	X		X		

### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	Part 1, Group 1 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 02-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 3\* sur les produits dangereux)

Inflammabilité 3

Réactivité 2

#### Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 02-mai-2011

Date de révision 02-mai-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES 91 PART B
Code du produit	F091-0H20B
Nom commercial	HYDRO-ZINC ZINC PIGMENT
Classe de produit	PIGMENT MÉTALLIQUE AU ZINC
Fabricant	TNE MEC Company, Inc. 123 West 23rd Avenue North Kansas City, MO 64116-3064 816 474-3400
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

NOCIF PAR INHALATION.  
Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.  
Peut causer les symptômes de grippe-comme.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

### Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition	Inhalation
Effets aigus	
Yeux	Peut provoquer une irritation légère
Peau	La substance peut provoquer une légère irritation de la peau
Inhalation	Peut irriter l'appareil respiratoire. L'inhalation de poussière de zinc métallique peut entraîner des symptômes connus comme la fièvre des fondeurs. Les symptômes comprennent des frissons, de la fièvre, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements.
Ingestion	Gêne gastro-intestinale.

### Effets chroniques

Éviter les expositions répétées.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Pas d'information disponible

Effets interactifs Pas d'information disponible

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible Appareil respiratoire

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
ZINC	7440-66-6	60 - 100
ZINC OXIDE	1314-13-2	1 - 5

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Pas d'information disponible
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat NE PAS utiliser de jet d'eau Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Fumées d'oxyde de zinc.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Enlever à la pelle ou balayer.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

#### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Porter des gants/des vêtements de protection. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Entreposage**

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient bien fermé.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
ZINC OXIDE	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction) : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (respirable fraction)	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (fume); 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust); 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction) : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (fume) : 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (fume); 15 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust); 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (fume); 10 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica) STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEV (fume)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable) STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (respirable)	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (fume); 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (dust) : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (fume)

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

**Protection individuelle**

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	537°C / 998.0°F
<b>Intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	7.06595 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	58.79932 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	.000 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	.0000 %
<b>volatil en volume</b>	.0000 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides. Eau. Le produit peut libérer de l'hydrogène.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
ZINC OXIDE	5000 mg/kg ( Rat )		

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Appareil respiratoire.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
ZINC	EC50 0.11 - 0.271 mg/L 96 h EC50 0.09 - 0.125 mg/L 72 h	LC50 0.211-0.269 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.16-3.05 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 0.24 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 0.41 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 0.45 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50= 0.59 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 2.66 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 3.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 30 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50= 7.8 mg/L Cyprinus carpio 96 h		EC50 0.139 - 0.908 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	ZINC PIGMENT

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

##### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
ZINC	7440-66-6	60 - 100	1.0 % de minimis concentration (Chemical Category N982) 1.0 % de minimis concentration (dust or fume only)
ZINC OXIDE	1314-13-2	1 - 5	1.0

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	non
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
ZINC		X	X	
ZINC OXIDE		X		

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
ZINC	X	X	X		X
ZINC OXIDE	X	X	X		X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

Non contrôlé

Composant	INRP
ZINC	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>
--------------------------------

Date de révision 02-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2 sur les produits dangereux)

Inflammabilité 1

Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**